

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 82 promulguant le décret du 29 janvier 1913 portant approbation du budget de la (ôte Française des Somalis pour l'exercice 1913.

n° 82

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 mars 1913

Numéro JO
n° 197 du 31/03/1913

Date du numéro
31 mars 1913

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 janvier 1913 portant approbation du Budget de la Côte Française des Somalis pour l'exercice 1913

Vu la dépêche ministérielle du 12 février 1913 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis pour y être exécuté suivant sa forme et teneur, le décret précité du 29 janvier 1913, approuvant le budget de la Côte Française des Somalis, pour l'exercice 1913, arrêté en recettes et dépenses à la somme de 2.124.400 francs.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL.